

COMMUNIQUÉ DU 18 JANVIER 2022

NOUVELLES MESURES INCITATIVES TEMPORAIRES : PLUS ÇA CHANGE, PLUS C'EST PAREIL !

Chers membres,

Dans les dernières heures, nous avons reçu et pris connaissance de l'arrêté ministériel 2022-003 venant modifier certaines mesures prévues à l'arrêt ministériel 2020-035.

Globalement, nous en tirons les constats suivants :

- **Les mesures annoncées ne prévoient rien de tangible pour les cadres.** Nous y trouvons qu'une mince ouverture sur le maintien du taux horaire du cadre en cas de remplacement d'un salarié. Cela avait toutefois fait l'objet de discussions par l'APER avec vos établissements au cours de l'automne.
- À l'heure actuelle, le nouvel arrêté ajoute des avantages additionnels à pratiquement toutes les professions et tous les métiers syndiqués du réseau. Ainsi, maintenant, un nombre record de cadres touchent une rémunération inférieure à leur personnel et ce, tout service ou secteur confondu. **Il est donc plus avantageux d'être au front comme syndiqué que comme cadre.**
- Par ces nouvelles mesures, le gouvernement accentue le **clivage entre les différents intervenants du réseau**. Les cadres, sans surprise, en sont les parents pauvres.

Le gouvernement semble vous tenir pour acquis et espérer vous garder en poste avec des conditions si inévitables. À titre de bailleur de fonds, il semble avoir la poche pleine pour certains, mais il oublie ceux qui structurent et qui assurent le fonctionnement du terrain, la colonne vertébrale du réseau: les cadres.

Nous nous questionnons sur la vision des établissements face à ces nouvelles mesures. Les directions sont-elles à l'aise de créer un tel clivage entre leurs employés syndiqués, le personnel syndicable non-syndiqué et les cadres? Leur silence et leur application docile de cet arrêté nous troublent.

Une rencontre se tiendra ce jeudi avec le ministère afin de revendiquer des avantages pour vous et assurer l'équité avec les employés syndiqués du réseau. Nous comptons y dépeindre votre réalité et exprimer les impacts qu'ont ces mesures sur la mobilisation des cadres. Fidèle à notre habitude, nous vous tiendrons informé des suites de cette rencontre.

L'équipe de l'APER
association@aper.qc.ca
514-933-4118



APER
AU SOUTIEN | SUPPORTING
DES CADRES | MANAGERS